Compte rendu de la séance du 16 mai 2017

Lan deux mille dix sept à 20h30, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Lionel FILET Maire.
Présents :
Monsieur Lionel FILET, Monsieur Lionel LACOMBE, Madame Josiane RECLUS, Madame Séverine HIVERT, Monsieur Philippe COLLAS, Monsieur Claude BECQUET, Madame Corinne BOSC, Monsieur Geoffrey ROBERTS, Madame Ghislaine LAVANDIER, Madame Brigitte CLEMENT, Madame Nadine GOURDON
Absents : Monsieur Jean-Pierre LAOUILLAOU
Réprésentés :
Madame Pauline CORDERY par Madame Josiane RECLUS, Monsieur Denis BRESIL par Monsieur Lionel LACOMBE, Monsieur Yanni CAM par Madame Nadine GOURDON
Secrétaire : COLLAS Philippe

Ordre du jour:
TRAVAUX MAIRIE ATTRIBUTION DES LOTS
ASSAINISSEMENT COLLECTIF VALIDATION PROGRAMME REHABILITATION
CAB RAPPORT CLECT ET ATTRIBUTION DE COMPENSATION
DON APE CANTINE SCOLAIRE
DON ASSOCIATION NOS ENFANTS D'ABORDS
RPQS 2016 ASSAINISSEMENT COLLECTIF LE FLEIX
RPQS 2016 SMD3
TARIFS LOCATION DES SALLES
DEMANDE DE STATIONNEMENT POUR MARCHE LOCAL
FOOD TRUCK AU QUAI
NOMINATION COORDINATEUR RECENSEMENT

TRAVAUX MAIRIE : ATTRIBUTION DES LOTS
2017 033

Monsieur le Maire rappelle au conseil la décision le 26 janvier 2017 de réhabiliter les locaux de la Mairie dans l'objectif, selon décision du conseil du 15 décembre 2016, de prendre en charge l'agence postale.
Monsieur le Maire informe le conseil que la publicité pour le marché de travaux en procédure adaptée a bien été faite sur le site de l'ATD 24 en date du 04 avril 2017 pour une remise des offres le 25 avril 2017.
De plus une publicité sur le journal d'annonces légales le Démocrate a été faite pour une parution le jeudi 13 avril 2017.
L'ouverture des enveloppes a eu lieu le 25 avril 2017 à 14 heures en présence de la commission d'appel d'offres et du Maitre d'œuvre du bureau d'étude Form A3+ de Bergerac.
Toutes les offres étant pourvues, le maître d'œuvre est chargé de procéder à l'analyse des 26 offres reçues pour l'attribution des 9 lots qui composent le marché.
La deuxième réunion de présentation de l'analyse des offres a eu lieu le 9 mai 2017 à 14 heures, en présence de la commission d'appels d'offres.

L'analyse des 26 offres a été effectuée selon les critères énoncés dans l'avis de publicité soit : une offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

- 40% prix – 40% valeur technique – 20% délai d'exécution.

Les entreprises retenues par la commission sont les suivantes :

LOT	OBJET	ENTREPRISES	ADRESSE	MONTANT OFFRE HT	MONTANT OPTIONS	MONTANT TOTAL OFFRE HT
1	GROS ŒUVRE VRD	SAGEAUX Gérard	653 route de Lartigue 33220 SAINT AVIT SAINT NAZAIRE	20 174,19 €	2 345,50 €	22 519,69 €
2	CHARPENTE	Sarl REC	4 zone artisanale Prentygarde 24230 SAINT ANTOINE DE BREUILH	11 500,00 €		11 500,00 €
3	MENUISERIE EXT INT SERRUR	MENUISERIE FOYENNE	ZAC la guerenne nord 33220 SAINT AVIT SAINT NAZAIRE	14 850,00 €		14 850,00 €
4	MENUISERIES INT	MENUISERIE BENOIT	179 rue Firmin Bouvier 24750 BOULAZAC	12 236,00 €		12 236,00 €
5	PLATRERIE	SARL SIAT	ZA lieu dit Borie Marty 24660 NOTRE DAME DE SANILHAC	16 948,60 €	1 786,00 €	18 734,60 €
6	REVET SOLS MURS	SARL CANELLI Romain	16 impasse de Simondie 24130 PRIGONRIEUX	3 394,80 €	1 602,00 €	4 996,80 €
7	SANITAIRE CHAUFFAGE	DOMICILE DEPANNAGES	11 rue du Commandant Pinson 24130 PRIGONRIEUX	5 827,30 €	1 704,60 €	7 531,90 €
8	ELECTRICITE	Sarl EASI LEC	24 rue jean Brun 24100 bergerac	11 325,26 €	1 673,71 €	12 998,97 €
9	PEINTURE	Ent LAGORCE	5 zone artisanale l'arbalestrier 33220 PINEUILH	6 958,50 €	1 345,50 €	8 304,00 €
			TOTAUX	109 436,65 €	10 457,31 €	119 893,96 €

Seul le lot 4 bis pour la Banque d'Accueil n'a pas été attribué car une seule offre a été faite, sans mise en concurrence et pour un montant supérieur à l'estimatif.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de suivre les avis de la commission et d'attribuer les 9 lots tels que présentés ci-dessus.
Pour le lot 4 bis banque d'accueil des devis seront demandés pour un choix ultérieur, car cette prestation se situe, au vu du montant estimé, en dessous du seuil de passation de marché.

Le conseil à l'unanimité :

- *émet un avis favorable à l'attribution des 9 lots tels que présentés ci-dessus,*
- *donne pouvoir au Maire pour demander des devis pour l'acquisition d'une banque d'accueil,*
- *autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.*

ASSAINISSEMENT COLLECTIF VALIDATION PROGRAMME REHABILITATION 2017 034

Monsieur le Maire indique que lors de la réunion du comité de pilotage du 21 avril dernier, le bureau d'étude Advice Ingénierie chargé du projet de réhabilitation des équipements en assainissement collectif a présenté son étude, pour la réalisation des travaux nécessaires à la réhabilitation de la station d'épuration existante et des réseaux d'assainissement collectif.
Cette étude intervient après l'étude « diagnostic » réalisée en 2014 et 2015 sur l'ensemble du réseau et de la station d'épuration par lagunage.

L'étude de zonage de l'assainissement collectif a été faite en parallèle et en fonction des données du PLUi. Le dossier transmis à la DREAL Nouvelle aquitaine (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) a reçu un avis indiquant que conformément au code de l'environnement, le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale.
Une enquête publique sera lancée en suivant.

Le programme de réhabilitation est décomposé comme suit :

- **opération 1** : la réhabilitation des réseaux de collecte afin de supprimer les désordres structurels majeurs pouvant être à l'origine d'intrusions d'eaux parasitaires,
- **opération 2** : la modification du rejet des eaux traitées vers la rivière Dordogne afin de ne plus impacter le milieu naturel du ruisseau « la Charente »,
- **opération 3** : la construction d'une nouvelle station d'épuration de filière « filtre à sable planté de roseaux à écoulement vertical et à 1 étage de traitement,
- **opération 4** : le curage des boues accumulées et l'aménagement des lagunes.

Pour l'opération 1, le montant estimatif des travaux s'élèverait à 61 007.96 € HT.

Pour l'opération 2, trois possibilités ont été étudiées : 1) le rejet par gravité via la rue de la Garenne, 2) le rejet par gravité via la rue Marguerite de Valois, 3) le rejet par refoulement.
De ces trois études le rejet par refoulement est le moins onéreux et le moins complexe à mettre en œuvre : 146 118.16 € HT, avec un coût de maintenance estimé à 4000 € Ht par an.

Pour l'opération 3 : la construction de la STEP, l'aménagement des abords et la réhabilitation des postes de refoulement Quais et Stade le montant estimatif HT s'élèverait à 397 475.00 €.

Pour l'opération 4 : le curage et évacuation des boues des lagunes, montant estimé 138 527.50 € HT, le terrassement et l'enrochement des pourtours des digues, 178 000.00 € HT.

Soit un total de travaux s'élevant à : 941 128.62 € HT

La totalité des opérations avec les différentes études, investigations complémentaires, contrôles préalables à la réception des travaux, maîtrise d'œuvre s'élèverait dans le meilleur des scénario à 1 105 000.00 € HT.

Le planning prévisionnel de réalisation serait le suivant :

- 2ème quinzaine du mois de mai :
  - finalisation des études de projet et envoi du dossier de demande de subventions aux organismes d'état,
  - envoi du dossier au titre de la loi sur l'eau au SDPE24.
- consultation des entreprises en septembre 2017 avec accord de principe par les partenaires financiers,
- démarrage des travaux en janvier 2018 (si accord financier)
- curage des lagunes au cours de l'été 2018

Le conseil municipal décide :

- *d'approuver le projet relatif à la réhabilitation des équipements en assainissement collectif,*
- *de solliciter les financements auprès du Conseil Départemental de la Dordogne et de l'Agence Adour Garonne,*
- *de voter le financement du solde en cas de défaillance d'un ou plusieurs co financeurs,*
- *de prendre l'engagement d'assurer la conservation en bon état des ouvrages et de créer les ressources nécessaires à leur entretien,*
- *de réaliser un dossier au titre de la loi sur l'eau, conformément aux dispositions du code de l'environnement et de le transmettre au SDPE24 pour instruction,*
- *d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces techniques et financières se rapportant aux dites études*

CAB RAPPORT CLECT ET ATTRIBUTION DE COMPENSATION
2017 035

Monsieur le Maire fait part au conseil de la réunion de la Commission locale des charges transférées CLECT et de la délibération du 10 avril dernier dans laquelle le conseil communautaire a défini les attributions de compensations fiscales pour 2017 et 2018.
L'ensemble des élus souhaitait s'engager dans une démarche visant à assurer une parfaite neutralité budgétaire et fiscale pour les communes et contribuables du territoire, dans le cadre de la fusion intervenue le 1er janvier 2017.
Afin de garantir cette neutralité, il s'est avéré nécessaire de déroger au droit commun et de mettre en place une procédure dérogatoire qui doit être validée par les 38 communes de la CAB.
Les propositions sont les suivantes :

- approuver le rapport de la CLECT tel que présenté,
- arrêter le montant de l'attribution de compensation fiscale pour l'année 2017 à 8 981 € pour les 11 communes appartenant précédemment à la Communauté des communes des Côteaux de Sigoulès,
- arrêter le montant de l'attribution de compensation fiscale pour l'année 2018 à 238 943 € pour les 11 communes appartenant précédemment à le CCCS, si elles décident de transférer la

contribution FNGIR (fond national de garantie individuelle des ressources) à la CAB avant le 1er octobre 2017.

Le conseil à l'unanimité valide les propositions présentées.

DON APE CANTINE SCOLAIRE
2017_036
Suite à la dissolution de l'APE cantine scolaire, association qui gérait précédemment le service de restauration des écoles de la commune, un solde de compte bancaire est donné à la collectivité afin d'aider au financement des jeux de l'école. Le montant de ce don s'élève à 1 657.85 €.

Le conseil à l'unanimité accepte le don de l'association APE Cantine Scolaire d'un montant de 1 657.85 €.

DON ASSOCIATION NOS ENFANTS D'ABORDS
2017_037
L'association Nos Enfants d'Abords souhaitant solder son compte et dissoudre l'association fait un don à la commune d'un montant de 1 567.28 €.

Le conseil à l'unanimité accepte le don de l'Association Nos Enfants d'Abords d'un montant de 1 567.28 €.

RPQS 2016 ASSAINISSEMENT LE FLEIX
2017_038
Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif de la commune RPQS.
Ces indicateurs ont été saisis par voie électronique et transmis au SISPEA.
Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise n ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.
Après présentation de ce rapport, le conseil municipal,

- adopte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,

RPQS SMD3 2015
2017_039
Monsieur le Maire présente le rapport du SMD3 sur l'exercice 2015. Après avoir pris connaissance des indicateurs fianciers et de l'organisation de ce service, tant pour la collecte, le traitement et les différentes démarches de prévention et sensibilitation, le conseil,
- adopte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service du SMD3.

le conseil adopte à l'unanimité le rapport tel que présenté.

TARIFS LOCATION DES SALLES
Monsieur le Maire propose de modifier la précédente délibération, en offrant la possibilité de louer la Salle des Fêtes pour des anniversaires pour les habitants de la commune.
Le conseil estime que l'ensemble de la délibération doit être reprise, compte tenu des possibilités de locations offertes par les salles communales. Ce sujet sera remis en délibéré.

MAINTIEN OU ARRET DES TAP
Au vu des orientations données par M. MACRON Président de la République au sujet des TAP (Temps d'Activité Périscolaire), la commune est décisionnaire quand au maintien ou pas de ces TAP et du retour ou pas à la semaine de 4 jours.
Monsieur le Maire indique avoir rencontré les membres de l'association des parents d'élèves qui se positionneraient sur une reprise de la semaine de 4 jours.
Monsieur le Maire et l'Adjointe chargée de la petite enfance rencontreront l'équipe enseignante le vendredi 19 mai à 16H30 pour échanger avec elles.
Monsieur le Maire sollicite le conseil pour donner une orientation de la municipalité sur le maintien des TAP.

Pour info le coût des TAP pour la commune s'élève à 20 000 € compte tenu d'une subvention de 10 000 € qui ne serait plus versée à la rentrée 2017, soit un coût prévisible de 30 000 €.

Le conseil au vu des dépenses occasionnés par ces TAP, décide à l'unanimité d'un arrêt global de ce service et du passage à la semaine de 4 jours dès la rentrée prochaine.
Afin de maintenir une activité ludique le service de garderie du soir pourra être amélioré.

DEMANDE DE PLACEMENT MARCHE LOCAL
A la demande faite pour un emplacement sur la place le vendredi, le maire considérant que le marché local est le jeudi matin convoquera ce commerçant afin de trouver une entente.

FOOD TRUCK AU QUAI
Concernant le station d'un camion Food truck sur les quais, des questions se posent quant au tarif, aux horaires... Il est évoqué le positionnement de sanitaires sur ce site.

NOMINATION COORDONATEUR RECENSEMENT
Mme DURAND Patricia est nommée coordonateur pour ce recensement.

séance levée 22H30

Le Maire, le Secrétaire,